

Diplôme SSIAP 3

Objectif

Acquérir les connaissances nécessaires à l'emploi de chef de service de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.

Les chefs de service de sécurité incendie ont pour missions :

- le management du service de sécurité,
- le conseil du chef d'établissement en matière de sécurité incendie,
- l'assistance à personnes au sein des établissements où ils exercent,
- le suivi des obligations de contrôle et d'entretien (tenue des registres et de divers documents administratifs concourant à ce service).

Réglementation

- Arrêtés :
 - 02 mai 2005 modifié
 - 25 juin 1980 modifié
 - 22 juin 1990 modifié - 30 décembre 2011
- Code de la construction et de l'habitation

Pré-requis

- Être titulaire d'un diplôme de niveau IV de l'éducation nationale ou être titulaire des diplômes SSIAP 2 ou ERP 2 ou IGH 2 délivrés avant le 31/12/2005.
- Justifier de 3 ans d'expérience de la fonction (fournir attestation de l'employeur ou contrat de travail).
- Être apte physiquement. Un certificat médical de moins de trois mois est obligatoire.
- Être titulaire de l'une des attestations suivantes : AFPS ou PSC 1 de moins de 2 ans ou Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou PSE 1 en cours de validité.
- L'habilitation électrique nécessaire sur les sites d'exercice d'emploi du salarié doit être détenue.

Durée

216 heures hors examen (2 fois 5 jours).
Examen final théorique devant un jury validant le diplôme.

Groupe

10 participants maximum

Outils pédagogique

- Vidéos et diaporamas
- Poste de sécurité d'entraînement
- Panneau pédagogique SSIAP adressable
- Moyens d'extinctions pédagogiques, ...

Tarif

Nous consulter.

Contact

- **Téléphone : 04 50 17 34 63**
- **Mail : info@secourisk.fr**

Diplôme SSIAP 3

Programme

Le feu et ses conséquences

- Écllosion et développement
- Comportement face au feu (réaction et résistance au feu)
- Exercices pratiques d'extinction (extincteurs et RIA)

Sécurité incendie

- Typologie et structure des bâtiments
- Analyse de plans

Réglementation incendie

- Classement des établissements
- Implantation (accessibilité des secours et isolement par rapport au tiers)
- Construction (distribution intérieure, stabilité au feu et isolement interne des locaux)
- Dégagement (principe, calcul, particularités)
- Désenfumage (objectifs, obligations, principes)
- Installations techniques (les interdictions et limitations, les organes de sécurité)
- Les limitations calorifiques imposées à l'exploitant
- Les contrôles réglementaires
- Études de cas pratiques
- Les moyens de secours et exercices de gestion d'une alarme
- Installations de sécurité et visites de site
- Accessibilité aux handicapés et étude de cas

Gestion des risques

- Situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels
- Le suivi et le bon achèvement des travaux
- Documents administratifs
- Études de cas pratiques

Conseil au chef d'établissement

- Comptes rendus et exercices de rédaction
- Veille réglementaire
- Registre de sécurité

Correspondant des commissions de sécurité

- Rôle
- Missions des commissions

Programme

Management de l'équipe de sécurité

- Gestion du personnel et des moyens du service
- Fonction d'encadrement
- Notions de droit du travail
- Simulation d'entretien et de conduite de réunion

Budget du service sécurité

- Réalisation des budgets. Achats
- Contrats de maintenance des installations de sécurité

Examen final théorique devant un jury validant le diplôme.

Les + de SECOURISK

- Notre Centre de formation dispose d'un N° de déclaration d'organisme de formation qui permet une prise en charge de certaines formations par les Organismes Collecteurs Paritaires Agréés (OPCA), Pôle emploi, Compte personnel de formation (anciennement DIF).